



6 mai 2026

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)) sous l'onglet [**Publication / Les Nouvelles APL**] ou via la rubrique « *Actualités* » afin de consulter les sujets d'intérêts suivants et d'accéder rapidement aux hyperliens:



<h3>Élections au Conseil exécutif</h3> <p><b>COMMUNIQUÉ APL # 19</b> L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ) 2026-04-27</p> <p>Téléphone : (438) 858-5491 ou (438) 330-5491 Télécopieur : (438) 858-8743 Courriel : <a href="mailto:apl@apl.ca">apl@apl.ca</a> Site web : <a href="http://www.lignery.ca">www.lignery.ca</a></p> <p><b>ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'APL LE 17 JUIN 2026</b></p> <p><b>ÉLECTIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'APL LE 17 JUIN 2025</b></p> <p><a href="#">Communiqué APL # 19</a></p> <p>Accéder au formulaire de mise en candidature dès maintenant : <a href="#">[Documents / Formulaires et lettres types]</a></p> <p><b>DATE LIMITE POUR REMETTRE LES MISES EN CANDIDATURE :</b> Les candidatures devront être remises au bureau de L'APL au plus tard <b>le vendredi 22 mai 2026 à 16heures</b></p>	<h3>Parlons retraite : Invitation à toutes et à tous</h3> <p>Que vous soyez loin ou près de la date de votre retraite, il est important de vous renseigner sur votre régime de retraite; le RREGOP</p> <p><i>Il reste quelques places mais hâtez-vous !</i></p> <p><a href="#">Invitation complète</a> ❖ <a href="#">Inscriptions</a></p>
<h3>Échelle de traitement et IPC</h3> <p><b>PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT : LA CLAUSE D'AJUSTEMENT SE DÉCLENCHE</b></p> <p>Statistique Canada a diffusé aujourd'hui même l'indice des prix à la consommation (IPC) Québec pour le mois de mars 2026. Les résultats confirment que le taux de déclinement du mécanisme de protection de notre pouvoir d'achat, rétroactivement dans nos conventions collectives par le Front commun, est effectivement franchi.</p> <p><b>2,71 %</b></p> <p>Depuis le début de l'année de l'IPC, nous sommes à 17,48% (2025 au 31 mars 2026 par rapport à celui de la période précédente du 31 mars 2024) et nous sommes à 21,48% (2025 au 31 mars 2026 par rapport à celui de la période précédente du 31 mars 2024) pour l'ensemble de la province.</p> <p><b>L'AJUSTEMENT SUR LA PAIE</b></p> <p>L'écart constaté entre l'inflation réelle (2,71 %) et l'augmentation couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 de 8,8 % se traduit par un ajustement de 6,09 % de nos salaires. Ce mécanisme garantit la protection de notre pouvoir d'achat pendant la durée de la convention collective.</p> <p>En d'autres mots, son rôle est de garantir que l'inflation ne crée pas un appauvrissement. Comment ? En combinant tout d'abord, jusqu'à un maximum de 1,5% par année pour les trois (3) dernières années de nos conventions collectives (2020, 2027 et 2028).</p> <p><b>TROIS ÉLÉMENTS IMPORTANTS À RETENIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rétroactivité</b> : Peu importe le moment où l'ajustement apparaîtra sur votre paie, il est rétroactif au 31 mars 2026.</li> <li>• <b>Effet cumulatif</b> : Cet ajustement est appliqué <b>8888</b> l'augmentation du salaire de 12,2 % du 1<sup>er</sup> avril 2026. Cette dernière sera donc rétroactive sur le salaire déjà ajusté de 6,11 % au 31 mars 2026.</li> <li>• <b>Calendrier de versement</b> : L'employeur dispose d'un délai <b>maximum de 180 jours</b> suivant la publication de la Banque de Statistique Canada pour mettre en œuvre l'ajustement et verser la rétroactivité, soit au plus tard le <b>17 octobre 2026</b>. Vous</li> </ul> <p><a href="#">Info-négo du 20 avril 2026 : La clause d'ajustement (IPC)</a></p>	<h3>Journée de recrutement du CSS</h3> <p>L'événement « Journée de recrutement » a été mis en place par le CSS pour combler les postes restants à la suite de la séance de choix de poste des 5 et 6 août.</p> <p>→ <b>Surveillez attentivement vos courriels du CSS (reçus les 21 ou 22 avril 2026) ou le site WEB du CSSDGS afin de ne pas manquer les informations importantes concernant la journée de recrutement du 7 août 2026.</b></p> <p>La période d'inscription est du 22 avril au 26 juin, inclusivement, pour tous les candidats (employés du CSSDGS ou hors CSSDGS). Des documents tels que le Brevet et un curriculum vitae pourraient être demandés. <b>Vaut mieux vous préparer à l'avance !</b></p> <p>À noter : Les rencontres du 7 août avec les directions d'établissements se tiendront au CSSDGS <b>en personne</b>.</p>
<h2>Rencontre d'information de L'APL le 20 mai 2026 (en ZOOM). L'affectation des enseignants réguliers à statut particulier E2.</h2>	
<p>Cette rencontre d'information s'adresse à toute personne qui souhaite comprendre le « statut d'enseignant régulier à statut particulier E2 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Personne enseignante E2;</b></li> <li>• Toute autre personne intéressée à en apprendre davantage sur ce statut :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Personne déléguée, personne inscrite sur la liste de priorité, aspirants à la liste de priorité.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Sujets traités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Affectation des E2</b> (dans l'école, au CSS, d'une année à l'autre, comment devenir E1 ?) <b>IMPORTANT :</b> Cette rencontre vise à répondre aux questions qui nous sont actuellement posées sur le sujet. Elle est <b>complémentaire</b> à la « Rencontre préparatoire à la séance de choix de poste pour les E2 du 25 juin 2026 ».</li> </ul> <p><b>Date et heure:</b> Le 20 mai 2026 à 16h30 en ZOOM</p> <p><b>Lieu de la rencontre :</b> Rencontre en ZOOM. Seules les personnes inscrites dans les délais recevront le lien pour se brancher à la rencontre. La date limite d'inscription est le 20 mai à 12h00.</p> <p><b>Inscription requise :</b> <a href="#">2026 - Rencontre d'information APL LE 20 mai à 16h30 (ZOOM) – Remplir le formulaire</a></p>	